

# Hebdo Canada

Volume 1, N° 22

le 6 juin 1973



Affaires extérieures External Affairs  
Canada Canada

**Se retirer de la CICS: décision ferme et définitive du Canada, 1**

**Réunion de consultation avec les universités, 3**

**Édifice dédié aux "Travailleurs du Canada", 3**

**San Francisco rend hommage à des films canadiens, 3**

**Exposition d'art canadien contemporain à Paris, 3**

**Les Japonais s'intéressent au curling, 4**

**Cliniques itinérantes pour les arriérés, 4**

**Murale esquimaude offerte au Centre national des Arts, 5**

**Expansion de l'infrastructure aéronautique du Nord canadien, 5**

**Interdiction de la chasse sportive au béluga, 6**

**Programme quinquennal de construction d'installations de recherche, 6**

**Libération de l'homme?, 6**

## Se retirer de la CICS: décision ferme et définitive du Canada

*Allocution prononcée à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, sur la participation canadienne à la CICS après le 31 mai 1973:*

Lorsque je me suis adressé à la Chambre le 27 mars, j'ai déclaré que le Gouvernement avait décidé de prolonger la participation canadienne à la CICS jusqu'au 31 mai et que d'ici là, le Gouvernement déciderait soit d'y demeurer, soit de s'en retirer.

J'ai dit alors (comme on pourra le constater en consultant la page 2630 du *Hansard*) que nous retirerions notre contingent le 30 juin à moins que la situation ne s'améliore sensiblement ou que certains indices ne permettent d'escompter un accord politique imminent entre les deux Parties sud-vietnamiennes.

Il s'agit là d'une décision grave, et c'est ainsi que le Gouvernement la juge. Je crois que le Canada jouit d'une réputation de responsabilité dans les affaires internationales. Nous avons assumé des rôles d'observateurs et de responsables du maintien de la paix plus souvent qu'aucun autre pays et nous demeurons disposés à offrir nos services là où nous pouvons être utiles. Nous avons également appris, au cours de cette expérience variée et étendue, dont dix-neuf ans en Indochine, certaines choses au sujet des conditions qui sont nécessaires pour le succès du maintien de la paix et de l'activité d'observateur de la paix.

Les députés se rappelleront les efforts que le Gouvernement a déployés pour créer les conditions qui aideraient à améliorer la probabilité du bon fonctionnement de la Commission internationale de contrôle et de surveillance prévue dans l'Accord de Paris sur le Vietnam. Je ne les énumérerai pas de nouveau aujourd'hui. On trouvera dans le Livre blanc que je déposerai au terme de la présente déclaration le dossier qui décrit l'attitude du Canada

face à la question de sa participation à la CICS jusqu'à la fin de mars 1973.

En bref, nous avons cherché à obtenir que la nouvelle Commission internationale soit impartiale, qu'elle constitue un organisme d'enquête, appuyé par les Parties à l'Accord de paix, et qu'elle dispose d'une liberté suffisante pour vérifier les faits au sujet d'une quelconque allégation de violation de l'Accord et pour en faire état rapidement, non seulement aux Parties à l'Accord, mais aussi à l'ensemble de la communauté internationale. Bien que nous n'ayons pas atteint tous les buts que nous nous étions fixés, j'estime qu'il est juste d'affirmer que nous avons contribué à instituer certaines améliorations, dans la forme tout au moins.

Ce que la CICS et nous-mêmes n'avons pu obtenir, c'est de faire régner la paix au Vietnam. Il faut imputer ce fait aux Parties à l'Accord de paix, et non à la CICS. Le Canada seul ne peut pas non plus obtenir que la CICS s'acquitte de la tâche de faire observer la paix et d'en faire rapport, tâche qui est prévue dans l'Accord de paix. Cela aussi dépend des Parties à l'Accord et des autres délégations membres de la Commission.

Malgré nos hésitations et nos doutes, nous avons accepté de participer à la Commission pour une période d'essai de 60 jours. Au terme de cette première période de 60 jours, nos hésitations et nos doutes s'étaient enracinés, mais de nombreux pays nous ont pressés de faire preuve de patience. C'est pourquoi nous avons accepté de prolonger notre participation de deux mois, période qui tire à sa fin.

En général, la situation ne présente aucun changement sensible susceptible